Zeitschrift: Coup-d'oeil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: - (1854)

Artikel: Mémoire adressé à la Société jurassienne d'émulation sur l'émigration
Autor: Renard, C.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684240

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N° 4.

Mémoire adressé à la Société jurassienne d'émulation sur l'émigration,

par C. Renard.

L'émigration pour les Etats-Unis a pris, depuis quelques années, un développement tel que le gouvernement et les économistes ont dû porter leur attention sur ce sujet et chercher à découvrir les moyens d'empêcher que l'expatriation d'une partie de nos compatriotes ne devienne à la fois un fléau pour le Canton et un malheur pour les émigrants.

L'émigration est-elle un bien, est-elle un mal? On a beaucoup discuté là-dessus et à mon avis bien inutilement; là n'est pas la question, car l'émigration est devenue une nécessité.

Dans tous les temps, il s'est trouvé des contrées dans lesquelles les institutions libres, l'activité des habitants, la civilisation en un mot, ont amené une augmentation de population qui a fini par n'être plus en rapport avec l'étendue et les ressources du territoire. Tyr, la Grèce, la Hollande, l'Angleterre en fournissent la preuve historique, et la Suisse est arrivée, par des causes analogues, à avoir, dans quelques Cantons du moins, un trop plein de population, qui nécessairement devra émigrer.

Tout le prouve. Au partage des pâturages communaux souvent impropres à la culture, aux défrichements exagérés des forêts, à l'augmentation annuelle de la plaie du paupérisme, ajoutez le projet de loi destiné à empêcher les mariages qualifiés d'irréfléchis; pesez toutes ces circonstances, et vous arrivez à la conviction que la population dans notre

Canton a atteint la limite au-delà de laquelle une augmentation devient pour ainsi dire une calamité. Je le répète donc ; l'émigration est devenue une nécessité.

Et ceci, Messieurs, peut être une bonne chance pour tout le monde ou devenir désastreux pour ceux qui partent comme pour ceux qui restent.

Jusqu'ici, rien, presque rien, n'a été fait pour s'assurer la bonne chance dans ces deux éventualités ; les sacrifices considérables que se sont imposés l'Etat et les communes n'ont produit d'autre résultat que de les débarrasser pour quelque temps d'un certain nombre de familles pauvres dont plusieurs reviennent après peu d'années, sans aucune ressource, tandis que d'antres végètent en Amérique, dans la gêne et souvent dans la misère, faute de direction et de secours bien entendus.

Aujourd'hui, plusieurs Cantons portent déjà dans leur budget des sommes destinées à aider et à favoriser l'émigration. Ces allocations menacent de passer à l'état normal, et iront certainement en augmentant. Il n'y a presque pas de séance du Conseil-exécutif où il ne soit accordé à des communes, l'autorisation de faire des emprunts considérables pour aider l'émigration de quelques ressortissants, ou de procéder à des coupes de bois qui doivent devenir ruineuses pour les forêts si l'on en juge par les chiffres. Et tout cela sans espoir pour les communes d'être jamais dédommagées de leurs sacrifices ; car les maisons que quittent les émigrants, ne tardent pas, à raison du prix réduit de leur loyer, à être occupées par de jeunes ménages qui viennent s'y installer pour avoir droit aux bénéfices communaux ; et le bénéfice que la commune avait cru pouvoir réaliser devient tout-à-fait illusoire.

Voyons maintenant quel est le sort de l'émigrant cultivateur qui arrive aux Etats-Unis, sans posséder les ressources suffisantes pour commencer une modeste exploitation.

S'il est garçon, son existence et son avenir sont assurés, s'il veut être laborieux, sobre et économe. Mais la plupart du temps c'est pour faire émigrer des familles que les com-

munes accordent des subsides. Et voici ce qui se passe :

A leur arrivée au lieu de débarquement, manquant de tout, elles restent dans les villes de la côte, New-York ou la Nouvelle-Orléans, entassées dans des logements malsains, dont les loyers sont fort chers, tandis que le chef et les garçons en état de travailler vont à la recherche de quelques journées de travail sur les quais ou dans les manufactures, journées fort bien payées sans doute, mais cependant généralement insuffisantes pour procurer l'aisance à toute une famille dans des cités où tout est à haut prix.

Ou bien ils se dirigent à l'Ouest. C'est bien le meilleur parti pour qui a des ressources, car la terre y est à bas prix ; mais l'achat du terrain n'est qu'une faible partie des dépenses à faire. Il faut bâtir, acheter des instruments aratoires, défricher et vivre un an ou deux. Pour tout cela il faut de l'argent. Les ressources que l'on possède sont-elles insuffisantes ? Alors il faut emprunter. Là, dans les Etats de l'Ouest, le commerce, d'une activité sans égale, donne 10 p. %, taux légal, et il est rare que le cultivateur trouve à emprunter, même à ce taux. Un émigrant qui commence ne peut guère payer d'interêts ; cependant l'espoir d'améliorer rapidement sa position le soutient ; il emprunte à tout prix, et au bout de quatre ou cinq années tout le fruit de son travail passe aux mains du créancier, et d'autant plus promptemeut qu'aux Etats-Unis les formalités pour l'expropriation forcée sont d'une simplicité et d'une rapidité qu'on pourrait qualifier de brutales.

Je ne fais ici qu'une esquisse rapide ; je pourrais parler d'une foule de mécomptes qui arrivent presque toujours dans une exploitation agricole surtout dans les commencements. L'isolement et l'inexpérience des colons y contribuent pour beaucoup. L'attachement tenace et souvent irréfléchi à nos méthodes arriérées de cultures, en est encore une cause. Le bétail doit être traité et nourri autrement qu'ici ; les outils diffèrent des nôtres, enfin, le système de culture n'est plus

le même; il faut faire un apprentissage, et on sait que tout apprentissage coûte.

Y aurait-il donc moyen d'éviter à la fois des sacrifices onéreux aux Communes et des calamités aux Emigrants peu aisés. Je le crois. Et je prie qu'on ne prenne point ce que je vais dire ponr des projets en l'air élaborés dans le calme du cabinet. J'ai émigré ; j'ai été ingénieur et cultivateur en Amérique; les beaux et les mauvais côtés de la colonisation me sont connus, et pendant quinze années de séjour aux Etats-Unis, la pensée de trouver un remède aux malheurs dont j'ai été le témoin m'a sans cesse occupé. Je me suis familiarisé avec le système de la division et de la vente des terres, et des principales opérations légales qui se rattachent à la possession territoriale. On peut donc prendre ces lignes comme le résultat d'observations consciencieuses, et j'ose le dire, écrites avec les meilleures intentions.

Voici ce que je proposerais :

1° Qu'au lieu de *donner* seulement aux émigrants un secours suffisant pour leur passage, on leur avançât en *prêt*, la somme nécessaire, et pour le voyage, et pour commencer un modeste établissement agricole dans les contrées de l'Ouest.

2° Que le Canton de Berne, comme Canton, ou une association de Communes achetât aux Etats-Unis un terrain assez vaste pour y recevoir un certain nombre de familles. Ce terrain serait le fonds commun de l'entreprise.

3° Que chaque commune avançât, au besoin, l'argent nécessaire au voyage ; tandis que l'agent de la Société fournirait en Amérique la somme nécessaire au premier établissement.

4° Que pendant cinq ans on laissât le colon tranquille, car les commencements sont toujours pénibles ; et au milieu de ses travaux de défrichements il y a, comme je l'ai déjà dit, impossibilité pour le colon de payer des intérêts.

5° Que la 6me année on lui demandât 5 p. % de la somme avancée, la 7me 6 p. %, la 8me 7 p. %, et ainsi de suite, en aug-

mentant de 1 p. % chaque année ; de sorte qu'au bout de dix-sept ans, le Canton ou les communes seraient entièrement rentrées dans leurs fonds, intérêts composés compris. Le dernier intérêt serait donc de 16 p. %, et il ne faut pas s'en effrayer. L'établissement de l'émigrant, dans quelqu'endroit de l'Ouest qu'il soit situé, aura décuplé de valeur en 16 ans, et certes le 16 p. % au bout de ce temps sera moins lourd pour le colon que le 5 p. % au bout de la 6e année.

Voilà mon plan. Le système hypothécaire parfaitement établi aux Etats-Unis, la désignation certaine des parcelles qui rend toute erreur impossible, permettraient à une Société suisse de prendre toutes les sûretés désirables quant à la sécurité des avances. En supposant même que le débiteur abandonnât sa plantation après deux ou trois ans, les travaux qu'il y aurait nécessairement exécutés, auraient dans tous les cas doublé, triplé même la valeur du terrain et les risques seraient couverts quand même.

Le moment actuel est surtout propice pour l'exécution du plan que je propose. Le prix fixe pour les terres du Domaine public est dans la règle un dollar et quart l'acre, soit cinq francs le journal. Une circonstance particulière au temps présent permettrait d'acquérir à un prix beaucoup moindre encore. Après la guerre du Mexique en 1848, le congrès accorda à chaque militaire une gratification de 160 acres. La même mesure a été étendue aux volontaires de la guerre de 1812 à 1815. Une minime portion seulement des porteurs de ces bons territoriaux s'est établie sur les terres données par l'Etat, et les bons ont été mis en circulation comme toute autre valeur au porteur ; leur abondance même les a dépréciés, de manière que le prix n'en dépasse guère 130 dollars. On peut donc avec cette somme acquérir maintenant ce qui en temps ordinaire en eut coûté 200.

Une considération qui devrait engager le Gouvernement à faire quelque chose pour la régularisation de l'émigration sur les bases que je viens d'indiquer, ce serait la concentration de nos compatriotes sur une surface relativement peu étendue.

Une des causes de la non réussite et du découragement des colons, est souvent l'isolement complet où ils se trouvent tout-à-coup de tout souvenir de leur patrie. Agglomérez-les, ils causeront ensemble, s'aideront mutuellement, se récréeront, et l'expatriation perdra ainsi ponr eux une bonne partie de ses ennuis.

Je ne pense pas qu'il fût convenable d'acquérir une très-grande étendue de terrain d'un seul bloc et sans solution de continuité. Au contraire, une fois la localité choisie, il faudrait trier par parcelles de 80 à 100 arpens ce qu'il y aurait de mieux. L'admirable système d'arpentage et de vente des terres publiques rend ce choix très-facile ; toutes les parcelles sont carrées et d'une contenance uniforme ; toujours sauf de rares exceptions le 1/2, le 1/4 ou le 1/8 de 160 acres ; les intervalles laissés serviraient provisoirement de communaux et pourraient être achetés plus tard par les colons qui voudraient agrandir leurs propriétés si leurs ressources le leur permettaient.

Un point capital serait le choix de la contrée. D'après tout ce que je sais, je préfèrerais l'Etat de Jowa. A l'ouest du Mississipi, et au nord du Missouri, l'Jowa jouit d'un climat aussi sain que celui de plusieurs contrées de la Suisse. Etendu comme la moitié de la France, il n'a que 32,000 acres de marais boisés, et encore sont-ils en presque totalité situés sur la Rivière des moines, et en voie de dessèchement. L'émigration s'y porte rapidement, et en 1860 sa population atteindra sûrement 600,000 âmes; elle était de 3,000 en 1830 et de 300,000 en 1850. Toutes les céréales et les fruits y réussissent très-bien; les prairies naturelles et artificielles ne sont plus belles nulle part. Les richesses minérales une fois développées donneront de beaux résultats. En outre l'Jowa, bien différent de l'Ohio ou de la Pennsylvanie, est composé d'un heureux mélange de prairies et de forêts, ce qui rend les défrichements relativement peu coûteux.

D'ailleurs la question de la localité peut toujours être

discutée, tous les dix ans de nouveaux Etats se formant à l'Ouest.

Quant aux moyens de couvrir les avances à faire, je ne doute nullement que pour les Communes du Jura bernois surtout, des capitalistes bâlois ou bernois ne prêtassent au 4 p. % et peut-être à moins; car, outre leur fortune propre, les Communes pourraient donner en garantie les inscriptions hypothécaires prises en leur nom aux Etats-Unis, inscriptions qui, je le répète, offrent toute sécurité; la distance ne peut être un obstacle sérieux. La vapeur a tout rapproché, et de l'Jowa une lettre peut être à Bâle en quinze jours.

Et quand, du reste, comme il peut arriver dans les entreprises les mieux conduites, il y aurait quelques pertes accidentelles à subir, elles seraient loin, bien loin, d'approcher des sommes jetées pour ainsi dire au hasard depuis nombre d'années; pertes réelles pour les Communes et pour la plupart du temps sans profit pour le pauvre émigrant.

Je ne puis naturellement exposer et développer ici un pareil projet dans ses détails; de graves questions seraient à discuter. Etendrait-on l'association à toute la Suisse, la restreindrait-on au Canton de Berne, ou seulement au Jura. C'est au Gouvernement à s'en occuper; pour moi, j'ai seulement voulu apporter le faible tribut des renseignements qu'un assez long séjour en Amérique m'a mis à même d'acquérir, heureux si peut-être, j'ai pu indiquer la voie pour sortir d'un état de choses qui menace sérieusement la fortune des communes et prépare souvent tant de regrets à une foule de nos concitoyens.

27 septembre 1854.